



Professionnels du tourisme, démarquez-vous avec le Parc naturel régional des Alpilles !

La mise en œuvre d'un **tourisme durable**, alliant développement économique, valorisation du patrimoine et protection de l'environnement, est un enjeu majeur dans les Alpilles.

Afin d'y répondre, le Parc naturel régional des Alpilles a élaboré et met en œuvre depuis 2008 une stratégie touristique ambitieuse reconnue au titre du volet 1 de la **Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)**.

Afin d'aider les entreprises touristiques du territoire à **mieux prendre en compte le développement durable** dans leur activité, le Parc des Alpilles lance dès la rentrée 2011 la 2^{ème} étape (dit volet 2). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement qui offrira l'opportunité à 20 entreprises **d'améliorer progressivement leurs pratiques et leurs performances économiques**. Celles qui le souhaitent pourront **accéder à un écolabel** qui leur permettra de **se démarquer** et de **bénéficier d'une promotion privilégiée** grâce au partenariat mis en place avec le Comité régional du tourisme étroitement associé à la démarche, tout comme les chambres de commerces et les offices de tourisme.

L'engouement pour le tourisme durable et l'écotourisme est une réalité de plus en plus tangible, et fait partie des orientations majeures du développement touristique à l'échelle régionale. Le Parc des Alpilles inscrit donc le territoire et les opérateurs touristiques dans la **préoccupation grandissante des clientèles** en faveur de l'environnement et du développement durable dans leurs pratiques de séjour : 68% des français sont prêts à privilégier une destination qui œuvre en faveur de l'écologie et 55 % des français à privilégier un établissement doté d'un écolabel, et 80% des britanniques (ODIT France 2009).

Conçue comme une démarche vertueuse, la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable sera complétée par un 3^{ème} volet qui s'adressera aux opérateurs touristiques, locaux, français ou étrangers, qui commercialisent la destination et les prestataires engagés.

Renseignements :

Syndicat mixte du Parc des Alpilles Lydie Defos du Rau 04 90 54 24 10
l.defosdurau@parc-alpilles.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds européen de développement régional.